



CLDR D'AYWAILLE

Procès-verbal : SEANCE DU 13.02.2025

Présences

Mandataires communaux	
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR	
CARPENTIER Pascal	HENRY René
TOUSSAINT Michaël	BENOIT Julie
DOHET Alain	GILSON Marc
Membres citoyens	
BARTHOLOME Michel	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie	ZANGL Stéphanie
BRAHY Bernadette	LAHAYE Geneviève
HOURLAY Andrée	HODY Thierry
VAN DER EECKEN Jean Luc	THEUNISSEN Pierre
NISSIN Éric	LISMONDE Ariane
DECLERCQ Jean Marie	TIRIONS Fernand
HUART François	HOCQUET André
LALLEMAND Anne	SOUGNEZ Cédric
BAPTISTE Benoît	CHARNEUX Christophe
BRONDOIT Marc	PAULIS Colette (excusée)
TENRET Jeanne Marie	FLOHIMONT Marie Paule
DEPREAY Virginie	
Administration communale	
BARTHOLOME Valérie Cheffe de bureau	
Agent du GREOVA	
LACASSE Maud Agent de développement	
Invités	
CORNET Denis (AC Aywaille)	
LABOREY Valentin (JML)	

Approbation du PV du 26 novembre 2024

Le PV de la réunion du 26 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité. Pour rappel, la rencontre s'est déroulée à la Chapelle de Houssonloge concernée par une toute nouvelle fiche-projet en lot 2. Quelques photos se trouvent dans le document.

Présentation des fiches-projets du lot 1 du PCDR par le bureau JML + discussion

Aujourd'hui, la CLDR accueille Monsieur LABOREY du bureau JML. Pour rappel, celui-ci a remporté le marché public de la Commune dans le cadre du PCDR et des études de deux fiches-projets en lot 1. Monsieur LABOREY a travaillé sur la fiche de la gare ainsi que celle liée à la mobilité douce et est venu présenter son travail afin que les membres puissent valider le contenu et les idées. En fonction des remarques, Monsieur LABOREY poursuivra son travail et le finalisera.

- ***AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens (fiche-projet 1.1)***

Pour le bâtiment de la gare, c'est l'intérieur qui sera surtout aménagé ainsi que l'espace vert situé à l'extrémité du bâtiment vers le pont. Le bureau d'études s'est surtout concentré sur le monde associatif et l'architecture du bien puisque la Commune développe la mobilité avec ce fameux mobipôle, en cours de développement. Il y a un sous-sol, un rez-de-chaussée ainsi que 2 étages dont le dernier sous toiture. Quelques affectations ont été imaginées en fonction de la superficie des pièces mais ces dernières pourront tout à fait être modifiées, revues dans le futur au moment de l'activation. Il s'agit donc bien ici de propositions qui seront rediscutées plus tard. Pour rappel, le bâtiment n'est pas propriété communale et sera bientôt vendu (2025) mais il est encore impossible de savoir si Aywaille aura la possibilité de l'acheter malgré la fiche-projet prévue et les subsides possibles pour l'acquisition. En effet, d'autres amateurs pourraient vouloir acquérir le bien. Apparemment, un marché public sera organisé pour la vente et dépendra de divers critères auxquels la Commune tentera de répondre.

L'entièreté du bâtiment sera sauvegardé sauf les deux annexes sur le côté, réalisées plus tard et sans aucun intérêt architectural ferroviaire. Il y aurait une vraie entrée principale avec une pergolas qui permettrait l'organisation de quelques activités extérieures même si le bâtiment est fermé. Des sanitaires seraient créés, une kitchenette, un espace de réunion et un espace polyvalent au rez-de-chaussée ainsi qu'un point infos au niveau de la pergolas. L'espace extérieur couvert aura une superficie de 18m² (6m x 3m). Les membres demandent à ce que l'espace du bas soit envisagé de manière ouverte, avec des cloisons amovibles pour pouvoir organiser plus d'activités et modeler vraiment la superficie souhaitée. A l'étage, pour l'accessibilité PMR, un ascenseur serait installé. Au 1^{er}, deux pièces seraient disponibles dont un à la disposition des étudiants, par exemple, durant les périodes de blocus. La Commune a déjà accueilli des étudiants à l'EPN de Remouchamps et cela a été très apprécié. Des nouveaux châssis sont prévus pour une meilleure performance énergétique. Des panneaux solaires sont déjà présents.

A l'arrière de la gare et de la zone verte, un cheminement relie la gare à la rue Nicolas Lamercy. Actuellement, ce chemin est toujours emprunté mais pas toujours par de bonnes personnes... Il est rare d'avoir ce genre de voies dans une petite ville comme Aywaille alors il serait dommage de ne pas le sauvegarder et il apparaît opportun de le réaménager ainsi que l'escalier d'accès et de le sécuriser

avec de l'éclairage, notamment. La zone verte serait idéalement utilisée par les locataires du bâtiment pour éviter toutes dégradations. En outre, aucun parking ne serait prévu à l'avant car d'autres zones de parcage se situent à proximité.

Total estimé : 1.000.000€ TVAC ascenseur compris. Subsidés potentiels : 680.000€ (plafond) - bâtiment de services.

Encore une fois, au moment de l'activation de la fiche-projet, les affectations des pièces pourront être modifiées et la CLDR sera consultée tout au long du projet. Ici, il s'agit de propositions permettant d'orienter le projet et d'estimer, à la grosse louche, les aménagements. Malheureusement, les affectations des pièces ont dû être revues légèrement à la baisse par rapport à la demande initiale car le bâtiment est petit et ne pourra pas accueillir ce qu'il avait été imaginé par manque de place. Le bâtiment tentera d'être polyvalent au maximum avec les espaces disponibles.

Monsieur SOUGNEZ fait remarquer que les toilettes seraient fermées lorsque le bâtiment ne serait pas utilisé et il était prévu de proposer des WC publics. Il va donc être imaginé de créer des toilettes publiques, ouvertes à tous depuis le quai et des toilettes privées, pour les locataires. Il faudra veiller au risque de dégradation et au nettoyage. Cette proposition doit être approfondie mais retenue. En outre, un point d'eau pour les promeneurs est à prévoir.

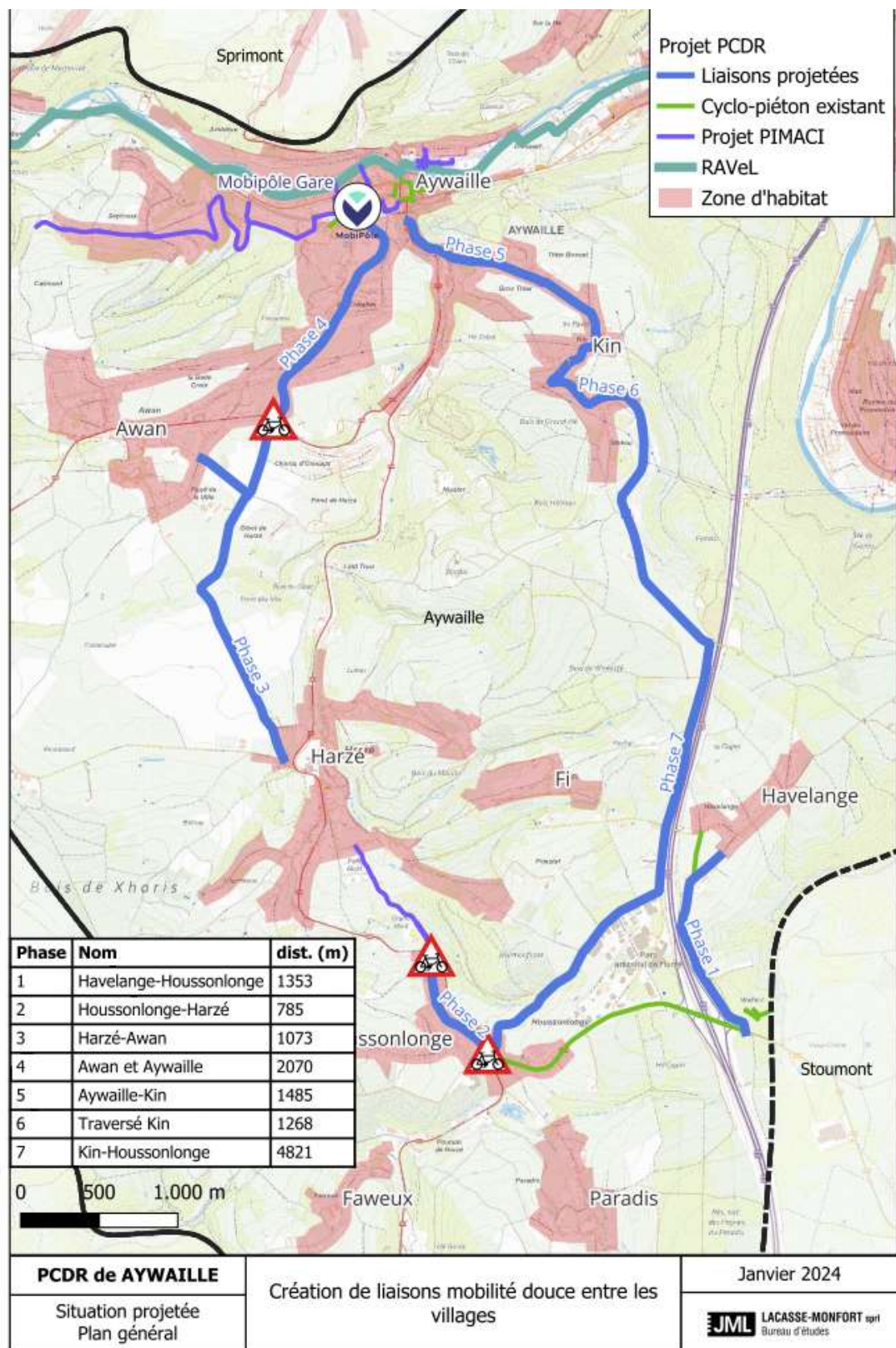
Enfin, ce projet sera très apprécié selon les membres car, à Aywaille, il n'y a pas d'espace de ce genre et il faut se déplacer au centre récréatif de Remouchamps pour une offre similaire.

- ***ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien (fiche-projet 1.3)***

Monsieur LABOREY fait un bref rappel des tronçons concernés par cette fiche-projet. Ceux-ci sont présentés un par un aux membres via une projection. Comme mentionné plus haut, il s'agit de propositions et les remarques sont les bienvenues puisque la Commune souhaite vraiment travailler de concert avec les citoyens, la CLDR. Pour rappel, ces liaisons ont été imaginées en 2024 lors de l'élaboration de la fiche-projet et suite à différentes réunions dans le cadre du PCDMD (Plan Communal pour le Développement de la Mobilité Douce), tous ces tronçons ont été mis en avant car ils sont importants à développer pour la Commune (ainsi que d'autres). Seulement, pour qu'une fiche-projet relative à la mobilité douce soit subventionnée par le DR, celle-ci doit présenter un cheminement cohérent et ne peut pas être une simple juxtaposition de tronçons sans aucun lien. Dès lors, cette boucle a été imaginée et approuvée par la CLDR. Ces neuf tronçons relient une grosse partie des villages de l'entité et sont en lien direct avec le futur mobipôle. En outre, les principaux lieux d'emplois sont connectés ainsi que les écoles, zonings, commerces, etc.

Au vu de l'importance de l'investissement financier pour ce projet, Monsieur LABOREY propose de phaser les travaux et ainsi activer la fiche-projet à plusieurs reprises pour bénéficier du plafond de subventions plusieurs fois. Attention, ceci n'est possible que pour la mobilité douce. A chaque activation de la fiche, les membres seront consultés, donneront leurs avis et les plans seront revus. Ici, il s'agit d'une ébauche qui sera revue lors de l'activation officielle. En plus des subsidés du DR, la Commune devra veiller à chercher d'autres sources de subsidés (PIMACI, appels à projets, etc.).

Lors de l'élaboration de cette fiche-projet, le bureau d'études s'est déplacé afin d'analyser chaque tronçon et envisager le meilleur revêtement et le meilleur aménagement pour garantir la sécurité de chacun : piétons, cyclistes et automobilistes. Il s'agit d'un réseau utilitaire dont l'utilisation sera facilitée par l'emploi d'un VAE.



1. Liaison de Harzé vers Awan en passant par Fontenaille.
2. Liaison de Awan vers Aywaille en passant par les Crétalles.
3. Liaison de Aywaille vers Kin en passant par la rue Mathieu Carpentier.
4. Liaison de Kin vers le zoning d'Havelange.
5. Liaison de Havelange vers Houssonloge : voirie régionale à emprunter avec piste cyclable existante.
6. Liaison rue du Rixhon.
7. Création d'une passerelle ou d'un tunnel pour traverser la voirie régionale en direction de l'école de Harzé, dans le tournant.
8. Liaison de l'école Harzé vers le Pré de Lhoneux (liaison à indurer via le PIMACY – projet en cours).
9. Liaison du Château de Harzé vers Awan par la rue du Fond de Val (rue du cimetière).

Madame RESTEIGNE s'interroge sur l'utilité du feu clignotant au carrefour de Houssonloge. Le feu serait apparemment trop vieux pour être remis en activité mais un projet serait en cours via la CPSR (Commission Provinciale de la Sécurité Routière) afin d'aménager différemment la voirie car plusieurs accidents graves ont déjà eu lieu à cet endroit.

Le tronçon entre Harzé et Awan nécessite quelques acquisitions afin de garantir un cheminement sécuritaire au vu de la vitesse des automobilistes dans cette zone. Le DR subsidie ces acquisitions également pour permettre un aménagement en site propre. Madame LALLEMAND propose une alternative à ce chemin en passant par Piromboeuf où des sentiers existent déjà, à l'abri des voitures. Le trajet serait plus long mais plus sécuritaire, notamment. Monsieur LABOREY précise que le site propre signifie qu'une séparation physique existera entre l'usager doux et l'automobiliste. Cette séparation peut être représentée par des gabions, une haie, une structure en bois, etc. Cette liaison, plutôt que celle proposée vers Piromboeuf est beaucoup plus rapide pour rejoindre Awan via la *rue des Liégeois*.

Madame RESTEIGNE souligne la complexité d'aménager la rue *Mathieu Carpentier*, occupée par le stationnement de véhicules riverains, souvent de manière désordonnée alors que le parage y est, en partie, interdit. Ce dernier est toléré pour faciliter la vie des riverains et réduire la vitesse naturellement mais des décisions devront être prises à l'avenir pour une question de sécurité. D'autres options ont été envisagées avant d'emprunter la *rue Mathieu Carpentier* mais celle-ci reste la meilleure sans c'est qu'elle ne soit prioritaire dans le projet global. D'autres pistes pourraient être étudiées d'ici l'activation de la fiche-projet pour relier Aywaille à Kin. Un membre propose le *Chemin de Messe* (à partir de Dieupart) mais la circulation est jugée trop importante pour emprunter cette voirie. En outre, la *rue Mathieu Carpentier* sera reliée au mobipôle d'Aywaille ; le dossier a été défendu dernièrement devant le SPW. Pour relier la gare à la *rue M. Carpentier*, il faudrait passer par le *Chemin de l'Abbaye* qui serait un cheminement propre pour les usagers doux. Du centre (au niveau du chocolatier), un chemin cyclo piétons sera disponible pour aller jusqu'au pont puis le RAVeL débutera pour se rendre facilement à la gare (et ailleurs).

Au niveau de la traversée d'Awan, de plus en plus d'accidents y sont recensés et il y a de réels soucis de vitesse. A la dernière CPSR, le sujet a été abordé et il a été décidé de réaliser une étude pour

renforcer la sécurité routière. Il pourrait même y avoir des chicanes au niveau du cimetière. Des analyses de vitesse sont en cours dans diverses rues par la Commune.

Madame ZANGL remercie vivement Monsieur LABOREY pour son travail concret permettant d'imaginer l'avenir des usagers doux sur l'entité d'Aywaille.

Voici les estimatifs :

Création de liaisons mobilité douce intervillageoises				
TOTAL GENERAL (Honoraires + TVAC)	Part communale en €	Part DR en € (avec plafond)	Taux DR	
PHASE 1 : Havelange-Houssonlonge				
525.817	105.163	420.654	80 %	
PHASE 2 : Houssonlonge-Harzé				
317.722	63.544	254.178	80 %	
PHASE 3 : Harzé-Awan				
985.811	305.811	680.000	80 %	
PHASE 4 : Awan et Aywaille				
444.939	88.988	355.951	80 %	
PHASE 5 : Aywaille-Kin				
187.722	37.544	150.177	80 %	
PHASE 6 : Traversé Kin				
162.200	32.440	129.760	80 %	
PHASE 7 : Kin-Houssonlonge				
1.417.329	737.329	680.000	80 %	

TOTAL global (7 phases) : 4.041.540€ TVAC.

Possibilité de subsides si ces phases sont respectées selon les plafonds de subventions du DR (janvier 2025): 2.670.720€ TVAC. Deux phases peuvent être activées en même temps (ou plus) en complément d'autres appels à projets, plans divers, etc.

Madame ZANGL demande s'il est possible, dans 10 ans, de n'avoir que 50% de cheminements réalisés. Oui en effet, ce risque est possible car la fiche sera activée en plusieurs phases mais celles qui seront activées seront choisies en fonction de leur cohérence et opportunité également. Tout sera mis en œuvre pour une activation complète sachant que les aides financières seront multipliées pour aider la Commune.

Approbation du rapport annuel (CLDR/ODR 2024)

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

Etat d'avancement du PCDR

Pour la suite et fin de l'élaboration du PCDR, le bureau d'études va poursuivre son travail concernant les fiches-projets du lot 1 dont il s'occupe (gare + mobilité douce). Durant ce temps, le GREOVA, en tant qu'organisme accompagnateur et auteur de programme, va mettre à jour l'analyse socio-économique et relire l'ensemble du travail effectué, soit les 6 parties du PCDR. Lorsque tout sera terminé, le PCDR sera relu par la Commune, approuvé par le Collège ainsi que par la CLDR. Une fois ces approbations en poche, le PCDR sera envoyé au SPW pour avis de recevabilité. Par la suite, le Conseil communal approuvera le PCDR et ses annexes et la Commune devra prendre contact avec le PAT (Pôle d'Aménagement du Territoire) pour défendre le PCDR. Enfin, la Commune sera dans l'attente d'une validation du document par le GW pour une période de 10 ans.

La CLDR se réunira durant les prochains mois pour, tout d'abord, accueillir les nouveaux membres et présenter l'état d'avancement du travail à ces derniers, et ensuite, approuver le document final. Par la suite, la CLDR se rencontrera pour activer les projets, rendre son avis sur ces derniers et d'autres dossiers en lien avec la Commune. Pour le renouvellement de la CLDR, 7 nouvelles candidatures sont parvenues au GREOVA. La nouvelle composition sera approuvée par le Conseil communal prochainement avec le ¼ communal renouvelé.

Par contre, actuellement, il s'avère que les PCDR présentés récemment au PAT, ne parviennent pas au GW pour approbation car il y aurait un problème lié à l'ancien Ministre COLLIN en charge du développement rural. Tel est le cas pour les communes de Neupré et de Jalhay qui ont déjà perdu 6 mois de travail car le document n'est pas approuvé par le GW... Il est espéré que ce blocage ne persiste pas et que Aywaille ne soit pas concerné par ce souci. Les membres seront tenus au courant.

Madame LACASSE rappelle, suite à une question, que les fiches-projets du lot 2 et 3 ne seront pas étudiées tout de suite car, théoriquement, elles seront activées au minimum 3 ans après l'approbation du PCDR. Mais, en cas d'opportunité, la Commune aura la possibilité de les mettre en œuvre plus rapidement. A ce moment, un auteur de projet sera engagé pour réaliser ces études.

Divers

Néant.

Fin de la réunion à 21h30.

Philippe *DODRIMONT*,
Président

Valérie *BARTHOLOME*,
Secrétaire de la CLDR



Présences

Mandataires communaux	
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR	
Xavier EHLEN	
Neda HAVELANGE	Julien HAID
Bérangère NOËL	Vincent CARPENTIER
Membres citoyens	
BARTHOLOME Michel excusé	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie excusée	BRAHY Bernadette excusée
LALLEMAND Anne	BANNEUX Colette excusée
LARDINOIS Fabienne	SCHLITZ Marc
DEPREAY Virginie excusée	GROLET Guy
NISSEN Éric	VAN DER EECKEN Jean-Luc excusé
DECLERCQ Jean-Marie	TIRIONS Fernand
HUART François excusé	HENRY Damien excusé
HOCQUET André	SOUGNEZ Cédric
ZANGL Stéphanie	ROLLIN Alexandre
SERVAIS Christine	CLOSE Odile
Administration communale	
BARTHOLOME Valérie Cheffe de bureau	
Agent du GREOVA	
LACASSE Maud Agent de développement	
Invités	

Approbation du PV du 13 février 2025

Monsieur Dodrimont accueille les membres de la CLDR et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui vont participer activement à la fin de l'élaboration de ce PCDR. Le développement rural est une matière très intéressante ; cependant, les procédures sont assez longues, chacun aura l'occasion de le découvrir. Le PCDR demande beaucoup de travail. Il est espéré pouvoir activer de beaux projets durant les prochaines années malgré le manque de moyens de la Région wallonne. Aywaille a déjà perçu de beaux subsides par le passé, rappelons la réalisation de la Voie des Aulnes, la salle de village de Nonceveux ou encore la place d'Aywaille qui se finalise tout doucement. La convivialité y sera au rendez-vous.

Le PV du 13 février est approuvé à l'unanimité par les anciens membres et les personnes excusées pour ce jour sont citées.

Tour de table – présentation des membres de la CLDR

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente. Monsieur Dodrimont préside la CLDR depuis de nombreuses années et est disponible pour écouter et échanger sur divers sujets/ idées qui pourraient être mis en place via le PCDR.

Etat des lieux du PCDR depuis le commencement - et la suite ?

Une **opération de développement rural (ODR)** est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire... Une opération de développement rural aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets, c'est ce que l'on appelle le **PCDR (Programme Communal de Développement Rural)**, il s'agit de la *fameuse grosse bible*. Le PCDR est composé de 6 parties et est valable pour une période de 10 ans. C'est le 31 mai 2017 que le Conseil communal d'Aywaille a décidé de lancer une seconde opération de développement rural.

- 1) **Analyse socio-économique** : il s'agit d'une analyse détaillée des différentes caractéristiques de la commune, visant à fournir une vision claire du contexte local afin d'identifier ses problématiques ainsi que ses atouts. Elle reprend une analyse des sols, sous-sols, des cours d'eau, de la démographie, de la mobilité, du bâti, des infrastructures techniques, etc.
- 2) **Consultation citoyenne** : l'analyse socio-économique est présentée à la population via des consultations citoyennes permettant à chacun de donner son avis sur la partie 1.
- 3) **Diagnostic partagé** : le diagnostic partagé croise les deux sources d'informations (rapport socio-économique et consultation citoyenne, alliant données objectives et données subjectives) et met en évidence les principaux enjeux sur lesquels il sera nécessaire de se baser. À partir de ces enjeux, un **diagnostic AFOM** est élaboré : ce dernier synthétise les atouts,

faiblesses, opportunités et menaces identifiés à la fois par l'analyse socio-économique du territoire et par les retours issus des réunions dans les différents villages de la commune.

- 4) **Défis et objectifs de développement** : cette section est dédiée à la vision stratégique. Il s'agit donc de définir des objectifs à atteindre en réponse aux défis à relever, sur un horizon de dix ans. De plus, plusieurs séries de réunions thématiques en groupes de travail (GT) sont organisées, accompagnées de visites de terrain permettant de déterminer ces objectifs. Ces groupes de travail et visites de terrain sont constitués de citoyens. C'est aussi au début de l'étape 4 que la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est créée. A partir de ce moment, elle est censée se réunir au minimum 4 fois par an et est le relais entre les citoyens et le Conseil communal. La CLDR est représentative de la population et est composée de minimum 10 membres effectifs et de maximum 30 membres (+ le même nombre de suppléants).
- 5) **Fiches-projets** : cette partie présente une série de fiches-projets qui détaillent les différentes actions prévues pour atteindre les objectifs de développement. Chaque fiche-projet inclut une description, une justification, un programme des travaux avec les délais associés, une évaluation des coûts, ainsi qu'une répartition des financements. Ces fiches-projets sont classées en quatre catégories, selon leur programmation temporelle à court, moyen et long terme :
- **Lot 0** : Il s'agit de projets réalisables rapidement, nécessitant peu d'investissements de la part de la commune. Ils sont réalisables pendant l'écriture du PCDR et ils émanent d'idées/de demandes citoyennes.
 - **Lot 1** : Ce sont des projets idéalement réalisables dans un délai de 3 ans, constituant les premières actions à mettre en œuvre.
 - **Lot 2** : Ce sont des projets idéalement réalisables dans un délai de 3 à 6 ans.
 - **Lot 3** : Ce sont des projets idéalement réalisables au-delà de 6 ans.
- 6) **Le tableau récapitulatif** : présente les différents projets, leur planification temporelle, les intervenants financiers ainsi que les objectifs visés. Il offre ainsi une vue d'ensemble claire et synthétique de la stratégie de développement, permettant de suivre les priorités et les ressources allouées à chaque action.

Pour réaliser ce PCDR, la Commune est accompagnée d'un **organisme accompagnateur** et d'un **auteur de programme**. Dans le cas présent, le GREOVA remplit ces deux missions. L'organisme accompagnateur est désigné par la Commune sur une simple demande mais l'auteur de programme (qui rédige l'entièreté du document, la *fameuse bible*) est désigné via un marché public et ses missions s'arrêtent après l'approbation du PCDR par le GW. Du côté de l'organisme accompagnateur, ses missions ne s'arrêtent pas ; c'est d'ailleurs le rôle incombant à Maud Lacasse et à Alix Evrard, toutes deux, agents de développement au GREOVA.

En septembre, une nouvelle CLDR sera organisée, en compagnie du bureau JML, chargé de l'étude des fiches-projets du lot 1, afin de présenter les fiches en détails. L'ensemble des fiches-projets (lot 1, 2 et 3) est annexé à ce PV (titre, emplacement) ainsi que la partie 4 (défis et objectifs de développement).

L'aide de la CLDR sera précieuse lors des prochaines réunions, car elle devra prendre position et donner son avis sur les différents projets qui seront présentés. Après l'approbation finale du document par le GW, d'autres décisions devront être prises. Il y a donc encore beaucoup de missions à confier à la CLDR.

Un membre demande comment il est possible d'élaborer de tels projets, si précis. Tout simplement en travaillant en entonnoir. Quelques groupes de travail ont été constitués il y a quelques années et ces derniers se sont précisés au fil du temps en fonction des conversations, des envies et opportunités. Il s'agit d'un gros travail d'équipe entre le GREOVA, la Commune et les citoyens. Le projet de la gare (FP 1.1) est venu sur la table, car le bâtiment va bientôt être mis en vente (via un marché public). Il en est de même pour la FP 1.2 qui pourrait permettre à Aywaille de disposer d'un réseau de chaleur pour alimenter la piscine, bientôt en rénovation.

Un autre membre se demande comment les projets ont été classés dans les différents lots. Est-ce en fonction du montant des projets ? Les estimatifs des projets ne sont pas pris en compte pour classer les fiches-projets, car les fiches des lots 2 et 3 ne sont pas travaillées par un bureau et il est donc impossible de connaître le montant du projet. En outre, les fiches sont classées en lot 1 avant même d'être étudiées. Il s'agit d'une simple conversation entre membres de la CLDR et la Commune afin d'équilibrer les projets entre les villages, les domaines concernés, les opportunités qui pourraient voir le jour prochainement, etc.

Il est également demandé pour quelles raisons des projets sont indiqués dans plusieurs plans/programmes : PCDR, UREBA, PIMACI, etc. Ces projets, dupliqués, sont des bouées de secours en cas de refus dans un programme. Il n'est pas possible de savoir, à l'avance, si certains projets seront acceptés alors il faut les dupliquer pour espérer qu'ils se réalisent un jour.

Monsieur Dodrimont évoque le bâtiment des finances qui avait été cité lors des groupes de travail afin d'y réaliser un projet. Seulement, il appartient à l'Etat et ce dernier ne souhaite pas le vendre actuellement ; il avait même refusé l'offre de la Commune il y a quelques années. Le bâtiment sera certainement vendu jour via un marché public.

Divers

Néant.

Fin de la réunion à 21h30.

Philippe *DODRIMONT*,
Président

Valérie *BARTHOLOME*,
Secrétaire de la CLDR

Défis et objectifs de développement pour ce nouveau PCDR (partie 4) :

IDENTITE <i>Affermir un cachet vert, marqué par son paysage et son bâti</i>	CONNECTIVITE <i>Garantir de meilleures connexions en termes de mobilité, d'activité et de communication</i>	ATTRACTIVITE <i>Epauler durablement le développement des attraits commerciaux, touristiques et culturels, sans compromettre leur bon équilibre requis dans un cadre rural</i>
1.1 NATURE : Préserver la quiétude du cadre de vie et la beauté du paysage en contrant la surexploitation et/ou le non-respect de certains sites naturels, de la forêt ou du Patrimoine	2.1. MOBILITE : Maintenir la proximité de la ville et diminuer l'usage de la voiture personnelle via le développement des liaisons douces et du co-voiturage, la création de parkings ainsi qu'une meilleure protection des usagers	3.1. TOURISME : Poursuivre le développement du tourisme vert en veillant au renforcement des promenades et au maintien du cadre de vie agréable des habitants
1.2 BATI et INFRASTRUCTURES : Préserver et développer un bâti en phase avec le cadre rural malgré la croissance démographique, ainsi que des infrastructures vertes et agréables	2.2. COHESION : Renforcer davantage la cohésion sociale en améliorant l'offre sportive et les aires de convivialité prévues pour tous et partout sur l'entité	3.2. CULTURE : Maintenir l'offre culturelle importante et développer l'offre liée au Patrimoine tout en veillant à la coordination et la décentralisation des activités
1.3 ECOLOGIE : Renforcer l'intérêt et l'effort citoyen en matière de gestion des déchets et d'économie d'énergie	2.3. COMMUNICATION : Parfaire le travail de l'Administration communale en garantissant à chaque citoyen, générations tous azimuts, un accès aisé à une information large et à jour	3.3. COMMERCE : Valoriser les petits commerçants et les producteurs en circuit-court pour leur conférer un sain équilibre avec les grandes enseignes existantes

Fiches-projets	Priorisation
LOT 1	
<i>AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens.</i>	LOT 1.1
<i>AYWAILLE, Réaliser un réseau de chaleur destiné à différents bâtiments communaux.</i>	LOT 1.2
<i>ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien.</i>	LOT 1.3
LOT 2	
<i>AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry</i>	LOT 2.1
<i>HOUSSEONLOGE, réhabiliter la chapelle en une maison de village polyvalente et dynamique.</i>	LOT 2.2
<i>ENTITE, Soutenir la création d'un Groupe d'Achat Commun (GAC) pour l'énergie. (immatérielle)</i>	LOT 2.3
<i>REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné.</i>	LOT 2.4
<i>ENTITE, Créer une plateforme communale de mise en contacts/entraide pour soutenir des initiatives citoyennes. (immatérielle)</i>	LOT 2.5
<i>AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume.</i>	LOT 2.6
<i>ENTITE, Doter la commune d'un hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA.</i>	LOT 2.7
<i>ENTITE, Doter le projet d'e-commerce, en soutien à l'activité économique OVA, d'une plateforme logistique.</i>	LOT 2.8

<i>AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux.</i>	LOT 2.9
LOT 3	
<i>ENTITE, S'adapter et atténuer les effets du changement climatique en développant des projets environnementaux.</i>	LOT 3.1
<i>ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.</i>	LOT 3.2
<i>ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales.</i>	LOT 3.3
<i>ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.</i>	LOT 3.4
<i>ENTITE, Développer un « repair café vélo » en collaboration avec le PCS. (immatérielle)</i>	LOT 3.5
<i>ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural.</i>	LOT 3.6
<i>ENTITE, Panneauter les chemins dits « utiles » en français/wallon avec l'aide des bénévoles du groupe « Sentiers et Chemins vicinaux ». (immatérielle)</i>	LOT 3.7
<i>AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.</i>	LOT 3.8



Présences

Mandataires communaux	
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR	
Xavier EHLEN	
Neda HAVELANGE	Julien HAID
Bérangère NOËL	Vincent CARPENTIER
Membres citoyens	
BARTHOLOME Michel excusé	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie	BRAHY Bernadette excusée
LALLEMAND Anne excusée	BANNEUX Colette
LARDINOIS Fabienne	SCHLITZ Marc
DEPREAY Virginie	GROLET Guy
NISSSEN Éric	VAN DER EECKEN Jean Luc
DECLERCQ Jean Marie	TIRIONS Fernand
HUART François	HENRY Damien excusé
HOCQUET André excusé	SOUGNEZ Cédric
ZANGL Stéphanie excusée	ROLLIN Alexandre
SERVAIS Christine	CLOSE Odile
Administration communale	
BARTHOLOME Valérie Cheffe de bureau	
Agent du GREOVA	
LACASSE Maud Agent de développement	
Invités	
LAGASSE Bernard (groupe sentiers)	

Approbation du PV du 7 juillet 2025

Monsieur Dodrimont accueille les membres de la CLDR et leur souhaite la bienvenue. Cette rencontre se tient à Harzé pour des raisons pratiques qui seront abordées plus tard dans la soirée.

Le PV du 7 juillet est approuvé à l'unanimité.

Communication sur la nouvelle réforme du Développement rural

Le GREOVA, en tant qu'organisme accompagnateur, se rend deux fois par an au Cabinet du Ministre en charge du Développement rural afin de présenter/défendre les dossiers des communes accompagnées. La dernière rencontre s'est déroulée en octobre dernier. Il a été annoncé qu'une nouvelle réforme était en cours concernant le développement rural et elle serait attendue pour 2027. Au vu des finances de la RW, les montants des subsides seront certainement revus à la baisse. Certaines communes attendent depuis plusieurs mois la réception d'une convention, mais cette dernière ne tombera pas avant 2026... Une autre commune, dont le PCDR a été approuvé récemment, souhaiterait activer sa première fiche-projet prochainement, mais celle-ci a été jugée chère, et si cette fiche est activée par la commune, il ne sera peut-être pas possible que d'autres projets voient le jour, même si le PCDR est valide 10 ans. Tous ces éléments ne sont pas rassurants, mais il y a une bonne nouvelle pour Aywaille : le PCDR n'est pas encore finalisé et il est donc possible de modifier les fiches-projets afin de les rendre plus accessibles et finançables par la RW. Il serait dommage de n'avoir qu'un seul projet activé alors qu'un énorme travail a été réalisé et que différents projets sont souhaités. Ces nouveautés sont la raison pour laquelle la CLDR est convoquée ce jour : il va falloir se positionner différemment quant à l'avenir du PCDR.

Redéfinition des priorités des différentes fiches du PCDR

La gare d'Aywaille a été mise en vente par Infrabel en été 2025. La mise de départ était de 150.000€ et des offres devaient être déposées. Le Collège a bien réfléchi, mais n'a finalement pas déposé d'offre pour différentes raisons. Une visite a été organisée sur place, et malgré une offre de départ intéressante, les estimations des travaux dépassaient le million d'euros. Dès lors, il n'était pas concevable pour la Commune d'injecter un tel montant dans le projet PCDR malgré l'aide du DR. En outre, au vu de ce qui vient d'être énoncé, il n'est pas non plus souhaitable de ne réaliser qu'un seul projet sur 10 ans... De plus, Infrabel souhaitait garder une partie du bâtiment durant un certain temps, ce qui compromettrait le projet également. Enfin, l' AIS s'est aussi montrée intéressée, mais pour les mêmes raisons, s'est finalement désistée.

Le Collège est conscient que les membres de la CLDR et des GT ont beaucoup travaillé sur le projet de la gare, mais au vu de la réforme, du prix du projet et de la situation financière de la Commune, il n'était pas possible de déposer une offre pour l'achat du bâtiment. La Commune a été fortement impactée par les inondations de 2021, et les finances communales ont été mises à mal. Il faut rester prudent ; malheureusement, il s'est passé beaucoup de choses entre l'introduction du projet et sa

potentielle concrétisation. Tout le monde se réjouit d'une procédure PCDR moins longue et plus facile pour éviter ce genre de problème.

Monsieur Dodrimont comprend la position de la Commune ainsi que celle de la RW ; la Commune ne peut suppléer à la RW pour un aussi gros montant. En partant du contenu de la FP 1.1, il est possible de trouver certaines alternatives. Cet espace polyvalent et fédérateur peut être mis en place ailleurs, même si la centralité ne sera pas de mise.

La réunion du jour se déroule dans un bâtiment communal, situé *Place de Chézy* à Harzé. Ce bâtiment a déjà abrité l'école ainsi que la Commune. Après la fusion des communes en 1977, le service des travaux est resté ici, mais il était compliqué de gérer une administration scindée et tous les bureaux ont donc été déplacés à Aywaille, dans les infrastructures actuelles (1989). Aujourd'hui, le bâtiment de Harzé accueille la bibliothèque, et les pièces du bas sont sous-utilisées, car elles ne sont plus dans un état très présentables. Citons tout de même les quelques activités organisées : les élections, rencontres d'un club de bridge, réunions des AA, etc. Ces locations sont rares. Au 1^{er} étage, le GREOVA loue l'espace et au second étage, se trouve une petite pièce accueillant quelques activités artistiques. Il serait intéressant de donner une nouvelle vie à ces locaux du rez-de-chaussée qui ont le mérite d'exister depuis de longues années. Il serait possible d'y organiser de belles activités et la taille des pièces est idéale. Elles ont surtout besoin d'un grand rafraichissement pour devenir un espace polyvalent et fédérateur. Dans la pièce à côté, le bar déjà en place, pourrait être restauré et un café-papote pourrait voir le jour et où il serait possible de faire du troc, d'organiser des ateliers divers, des expositions, etc. En outre, ce bar pourrait être ouvert pour les voisins quelques jours par mois afin de se retrouver et discuter.

Il est évident que ce projet ne remplacera pas celui de la gare, mais au vu des décisions régionales et communales, de nouveaux choix doivent être pris et les projets doivent être revus à la baisse tout en gardant la même optique. Les travaux dans ce bâtiment pourraient débuter prochainement, si la CLDR le veut, afin d'avoir un résultat rapidement sans attendre le DR.

Madame Lacasse a analysé les fiches-projets du PCDR en cours d'écriture afin de remplacer la FP 1.1 (gare). Il apparaît que la fiche 2.1 (AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry) pourrait tout à fait remplir le rôle également. Les travaux seront bientôt terminés dans le centre d'Aywaille (PCDR n°1), et auparavant, dans le parc Thiry, se trouvait un kiosque, de 1900 à 2016. Ce dernier a été détruit, car il était vétuste et présentait des risques. Rien n'a jamais remplacé ce kiosque apprécié de tous. En outre, Aywaille la gare (centralité) se trouve à deux pas de là. Cette fiche 2.1 pourrait donc tout à fait remplacer la 1.1 pour différentes raisons : il s'agirait de créer un espace fédérateur et polyvalent grâce à l'architecture du futur kiosque, des manifestations pourraient être organisées, et des solutions techniques pour les inondations pourraient être envisagées (exemple de Hotton). Les différents éléments de la fiche-projet telle qu'écrite dans le PCDR et imaginée par les membres des GT sont partagés.

Monsieur Sougneux s'interroge sur le bâtiment des travaux actuellement situé à côté de l'Administration communal ; ce dernier ne servira bientôt plus à rien puisque le service va déménager dans le zoning de Harzé. Il pourrait être utilisé pour remplacer la gare. Il lui est répondu que ce bâtiment est bien trop vieux et qu'il sera détruit... Il est impossible d'imaginer une rénovation à cet

endroit. Le coût du projet serait bien trop énorme. Ce bâtiment est situé en zone inondable dorénavant... Une réflexion plus longue doit être envisagée pour la réhabilitation de cette zone.

Un membre estime que la priorité doit être donnée au kiosque, car le projet de Harzé est facilement réalisable puisqu'il s'agit d'un rafraîchissement. Une autre personne précise que les salles devront avoir du charme. Les salles de villages sont bien trop communes et sans charme. De plus, les voisins doivent être contactés pour donner leurs idées. La salle serait pour eux également !

Il est clair que les voisins seront concertés, précise Madame Lacasse. Ici, l'avis de la CLDR est demandé, et lorsque la décision finale sera prise, la fiche-projet sera davantage complétée et des personnes sources seront consultées. La bibliothèque pourrait également proposer des activités ; elle se situe juste à côté. La rénovation énergétique pourrait être prise en compte dans le budget si la commune fait appel au DR pour la rafraîchir, la rénover. Monsieur Sougneux trouve cela dommage de ne jamais avoir songé à rénover ces salles auparavant. Aujourd'hui, les idées doivent être validées, puis les détails seront imaginés.

Madame Lacasse poursuit en expliquant la possibilité de créer un addendum durant la période de validité du PCDR, si une occasion venait à voir le jour.

Les membres valident, à l'unanimité ce qui suit :

- **L'actuelle fiche-projet 2.1 (1 (AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry) devient la nouvelle fiche-projet 1.1 ; la Commune va lancer un marché public afin de désigner un auteur de projet pour son étude ;**
- **L'actuelle fiche-projet 2.2 (rénovation de la chapelle de Houssonloge) devient la nouvelle fiche-projet 2.1 ;**
- **Une nouvelle fiche-projet voit le jour (rénovation des salles du bâtiment situé *Place de Chézy* à Harzé) et se place en 2.2 (à la place de la chapelle) ;**
- **L'ancienne fiche-projet 1.1 (gare) est placée en lot 3, n°3.9, afin de garder la possibilité de l'activer si une opportunité survient, mais l'emplacement deviendra vague.**

Présentation de l'inventaire des bancs communaux par le groupe sentiers

Le groupe sentiers, présent ce jour, existe depuis le 9 novembre 2007, et a vu le jour grâce au 1^{er} PCDR de la Commune. Depuis cette date, il se rencontre 2 fois par mois, afin de travailler sur les chemins et sentiers de la commune. A Aywaille, il y a 31 promenades, et une nouvelle carte est éditée depuis 2023. Le groupe a recensé pas moins de 307 bancs communaux dont 215 se situant sur le tracé des promenades. Il y a, au total, 26 types de bancs : bois, bois-métal, métal, béton, etc. Cet inventaire a été réalisé afin d'aider la commune dans ses démarches. L'ensemble des bancs a été géolocalisé et il sera dorénavant plus facile de veiller à leur entretien. En outre, l'emplacement des futurs bancs sera plus facile à déterminer puisque la commune possède une vue globale. Madame Bartholomé remercie vivement le groupe pour ce travail titanesque, qui a déjà été intégré au programme de la Commune.

Divers

-

Fin de la réunion à 21h30.

Philippe *DODRIMONT*,
Président

Valérie *BARTHOLOME*,
Secrétaire de la CLDR

Fiches-projets	Priorisation
LOT 1	
<i>AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent résilient Louis Thiry</i>	LOT 1.1
<i>AYWAILLE, Réaliser un réseau de chaleur destiné à différents bâtiments communaux.</i>	LOT 1.2
<i>ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien.</i>	LOT 1.3
LOT 2	
<i>HOUSSEONLOGE, réhabiliter la chapelle en une maison de village polyvalente et dynamique.</i>	LOT 2.1
<i>HARZE, Aménager des espaces conviviaux dans les locaux du bâtiment situé Place de Chézy.</i>	LOT 2.2
<i>ENTITE, Soutenir la création d'un Groupe d'Achat Commun (GAC) pour l'énergie. (immatérielle)</i>	LOT 2.3
<i>REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné.</i>	LOT 2.4
<i>ENTITE, Créer une plateforme communale de mise en contacts/entraide pour soutenir des initiatives citoyennes. (immatérielle)</i>	LOT 2.5
<i>AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume.</i>	LOT 2.6
<i>ENTITE, Doter la commune d'un hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA.</i>	LOT 2.7
<i>ENTITE, Doter le projet d'e-commerce, en soutien à l'activité économique OVA, d'une plateforme logistique.</i>	LOT 2.8

<i>AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux.</i>	LOT 2.9
LOT 3	
<i>ENTITE, S'adapter et atténuer les effets du changement climatique en développant des projets environnementaux.</i>	LOT 3.1
<i>ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.</i>	LOT 3.2
<i>ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales.</i>	LOT 3.3
<i>ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.</i>	LOT 3.4
<i>ENTITE, Développer un « repair café vélo » en collaboration avec le PCS. (immatérielle)</i>	LOT 3.5
<i>ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural.</i>	LOT 3.6
<i>ENTITE, Panneauter les chemins dits « utiles » en français/wallon avec l'aide des bénévoles du groupe « Sentiers et Chemins vicinaux ». (immatérielle)</i>	LOT 3.7
<i>AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.</i>	LOT 3.8
<i>AYWAILLE, Acheter/construire un bâtiment (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens.</i>	LOT 3.9